

Et si j'osais me citer moi-même, je pourrais répéter ce que j'ai dit en pleine France, en pleine cathédrale de Reims—aux grandes solennités du 14^e centenaire du baptême de Clovis et de ses Francs—que, tout en conservant de l'affection pour notre ancienne mère-patrie, nous étions heureux de vivre à l'ombre du drapeau britannique et que nous habitions une des contrées les plus libres de la terre.

Comme il est facile de le voir, l'histoire s'est répétée depuis la cession du Canada jusqu'à nos jours et elle se répètera ainsi tant qu'il y aura un évêque catholique dans notre Canada. Nos bons amis semblent parfois l'oublier, la loyauté, pour les enfants de l'Eglise du Christ, ce n'est pas une affaire de sentiment ou d'intérêt personnel, c'est un grave et rigoureux devoir de conscience découlant d'un principe sacré, immuable, éternel comme le divin Législateur. Qu'ils se rassurent donc sur l'attitude du clergé catholique en pareille matière : le passé a été inattaquable, l'avenir le sera, parce que nos principes catholiques ne changent pas.

Comme question de fait, je n'hésite pas à dire qu'on ne saurait trouver, même dans la plus haute aristocratie anglaise, une série d'hommes qui aient été plus loyaux que les évêques, que le clergé de Québec, à la Couronne Britannique. Cela devrait suffire, ce me semble, pour nous mettre à l'abri d'imputations dénuées de fondement solide, souverainement injustes et inconvenantes.

Si jamais,—ce qu'à Dieu ne plaise !—la question de l'annexion aux Etats-Unis s'agitait sérieusement, il serait curieux de voir l'attitude respective de nos deux nationalités, Anglo-Canadiens et Canadiens-français, en face de cette éventualité. J'aime à croire que nous n'aurions pas à rougir des nôtres en pareille occurrence, parce qu'ils sauraient encore une fois remplir leur devoir de loyaux sujets de Sa Majesté Britannique.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de ma vive gratitude et de mes sentiments les plus affectueusement dévoués en N. S.,

L. N.- Arch. de Québec.

P. S.—J'oubliais de vous dire que, à l'exemple de mes prédécesseurs, je n'ai aucun journal qui soit mon organe et que je ne me tiens responsable d'aucun écrit qui n'est pas signé de mon nom.